

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-quatrième session ordinaire

7 – 8 février 2019

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/1106(XXXIV)

**RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DU CTS SUR
LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LES SPORTS, 21-25 OCTOBRE
2018, ALGER (ALGERIE)**



**TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (CTS) SUR LA JEUNESSE,
LA CULTURE ET LES SPORTS (STC-YCS3)
21-25 OCTOBRE 2018
ALGER (ALGÉRIE)**

STC/YCS-3/MIN/Report [FR]

Original : anglais

THÈME : *« Le rôle de la jeunesse africaine dans la construction d'une culture forte en vue de lutter contre la corruption »*

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La réunion d'experts de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la jeunesse, la culture et les sports (STC-JCS3) s'est tenue le 25 octobre 2018 à la suite de la réunion des experts qui a eu lieu du 21 au 24 octobre 2018 à Alger (Algérie) sous le thème « **RÔLE DE LA JEUNESSE AFRICAINE DANS LA CONSTRUCTION D'UNE CULTURE FORTE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA CORRUPTION** ».

II. PARTICIPATION

2. Les 45 États membres suivants de l'UA étaient présents :

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, République du Congo, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, République islamique de Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Royaume du Lesotho, Libye, Madagascar, Mauritanie, Malawi, Mali, Mozambique, Maroc, Namibie, Nigéria, Niger, Ouganda, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Afrique du Sud, Royaume du Swaziland, Tchad, Togo, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les agences partenaires suivantes ont assisté à la réunion :

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Commonwealth, L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) **et l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA)** ;

4. Les institutions spécialisées de l'Union africaine ci-après étaient représentées : L'Académie africaine des langues (ACALAN), le Centre d'études linguistiques par les traditions orales (CELHTO), et le Conseil des sports de l'Union africaine (AUSC).

III. SÉANCE D'OUVERTURE

5. Dans son discours de bienvenue, S.E. Amira Elfadil, Commissaire de l'UA aux affaires sociales, a remercié le peuple et le gouvernement algériens pour la courtoisie offerte à l'UA d'organiser une session sans accroc du STC-YCS3. Elle a souhaité la bienvenue aux ministres et rappelé que la lutte contre la corruption favoriserait la réalisation des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle a souligné les efforts déployés pour lutter contre le dopage en Afrique, y compris la nomination de l'UA au

Conseil de l'Agence mondiale antidopage, qui contribuera grandement à la lutte contre la corruption dans le sport.

6. La Commissaire a annoncé la nomination prochaine d'un représentant du Conseil de l'Union africaine à la jeunesse et d'un Conseil consultatif par le Président de la Commission de l'UA.

7. Le ministre de la Jeunesse et des Sports d'Algérie S.E. Mohamed Hattaba souhaité la bienvenue à tous les délégués en Algérie et a souligné l'importance de la solidarité intra-africaine et son impact sur la lutte contre la corruption en Afrique. Il a souligné qu'il était important que le continent africain s'appuie sur son potentiel et ses ressources pour faire progresser la culture et le sport des jeunes en Afrique.

Le Ministre algérien de la Culture, S.E. M. Azzedine Mihoubi, a souligné dans son intervention le rôle crucial que jouent les jeunes dans la lutte contre la corruption. Il a souligné l'intérêt de l'Algérie pour la promotion de la culture en Afrique et a annoncé le lancement **de la première édition** du prix « Miriam Makeba » des arts et de la culture africains d'un montant de 100 000 dollars.

8. L'Hon. Ahmed Lahbib, ministre de la Jeunesse et des Sports de la République sahraouie, premier Vice-Président du Bureau du deuxième Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport, a **remercié le gouvernement** algérien dirigé par S.E. Abdel Aziz Bouteflika et leur engagement à être un symbole de liberté et de libération. Il a également félicité les experts pour leur travail acharné visant à faciliter les travaux de la réunion ministérielle. Il a remercié le STC-YCS2 pour la confiance accordée au Bureau précédent dans lequel il avait le privilège de servir et a déclaré ouvert le STC-YCS3.

IV. QUESTIONS DE PROCÉDURE

9. **Élection du Bureau du STC-YCS3** : Après confirmation du quorum et présentation de la procédure d'élection par le représentant du Bureau du conseiller

juridique, la réunion a approuvé le Bureau du troisième Comité technique spécialisé pour la jeunesse, la culture et le sport comme suit :

Poste	Région	Pays	Secteur
Président	Afrique du Nord	Algérie	Ministre des Sports
1^{er} VICE-PRÉSIDENT	Afrique australe	Zambie	Ministre des Sports
2^e Vice-président	Afrique de l'Ouest	Nigéria	Ministre de la Culture
3^e VICE-PRÉSIDENT	Afrique centrale	République du Congo	Ministre des Sports
Rapporteur	Afrique de l'Est	Ouganda	Ministre de la Jeunesse

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail du STC-YCS3

10. L'ordre du jour et le programme de travail ont été approuvés sans amendement.

VI. *Discussions en groupe sur le thème du STC-YCS3 « Le rôle de la jeunesse africaine dans la construction d'une culture forte de la lutte contre la corruption ».*

11. Présentant la session, la modératrice S.E. Amira Elfadil, Commissaire de l'UA aux affaires sociales, a déclaré que la corruption en Afrique était un problème récurrent dans de nombreux domaines de notre société et qu'il était important de mettre en place des stratégies pour assurer la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des jeunes, à la lutte contre la corruption.

12. Parmi les principaux sujets abordés lors de la réunion se comptaient l'implication des jeunes dans tous les processus et toutes les étapes de la prise de décision. Parmi les meilleures pratiques partagées, ont été cités les programmes de renforcement des capacités et la formation technique, qui ont contribué à réduire les niveaux de corruption, à augmenter les indices d'intégrité et à autonomiser les jeunes.

13. Pour conclure son propos, la modératrice, S.E. Amira Elfadil, Commissaire aux affaires sociales, a remercié les participants et les intervenants pour leur contribution précieuse au thème de la réunion, en s'engageant à partager les débats avec d'autres organes pour lutter contre le fléau de la corruption en Afrique.

VII. EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS DU STC-YCS3

14. Le rapport de la réunion d'experts du STC-YCS3 a été présenté par le rapporteur du STC-YCS3. Le rapporteur a présenté un aperçu des débats qu'ont eu

les experts au cours des deux jours précédents. Les problèmes notés étaient les suivants :

15. SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE

La réunion a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse et a invité la Commission de l'Union africaine à fixer un délai spécifique pour la ratification par les États membres. En outre, la question de l'implication de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) dans diverses activités de la Commission de l'Union africaine a été soulevée. La réunion a noté que l'UPJ n'était pas un organe de la Commission de l'Union africaine. Par conséquent, rien n'oblige juridiquement la Commission à travailler avec elle.

16. SUR LA CULTURE

Les ministres ont noté :

- a) la nécessité de mobiliser l'ensemble du continent pour que la Charte de la renaissance culturelle africaine soit ratifiée en ajoutant des délais et des sanctions en cas de non-respect des délais ;
- b) le développement ou l'intégration de bibliothèques publiques offrant des installations pour les personnes handicapées afin de rendre les bibliothèques plus inclusives ;
- c) les informations sur la célébration du cinquantième anniversaire du CEHLTO qui se tiendra au Niger en décembre 2018 et les États membres ont été invités à y assister ;
- d) la réunion des ministres de la Culture de la CEEAC, qui se tiendra le 30 novembre 2018 à Brazzaville, au Congo, sur les stratégies visant à accroître le nombre de ratifications de la Charte de la renaissance culturelle africaine et les besoins du secteur de la culture ; et
- e) La réunion des ministres de la Culture des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui se tiendra au Niger en novembre 2019.
- f) La présentation par l'Algérie de l'expérience du « Festival des continents, une vitrine de l'Afrique », principalement parrainé par l'UNESCO et soutenu par le Groupe des pays africains à l'UNESCO, organisé à Cherbourg (France), en 2018, pour sa première édition, et l'appelle lancé par ce pays aux États membres pour soutenir et participer au festival qui se tiendra chaque année.

17. SUR LE SPORT

Les ministres ont :

- a) félicité la Commission d'avoir joué un rôle de premier plan dans les programmes antidopage en Afrique. En ce qui concerne la participation à des activités sportives continentales, les ministres ont approuvé le Royaume du Maroc et la République du Ghana d'accueillir les jeux africains en 2019 et 2023 respectivement ;
- b) pris acte de l'engagement pris par la République de Madagascar d'accueillir la réunion ministérielle africaine de la mise en œuvre du plan d'action de Kazan en juin 2019, sur le thème « La protection de l'intégrité du sport, l'accès inclusif pour tous au sport, l'éducation physique et l'activité physique et la maximisation de la contribution du sport au développement durable et à la paix » ;
- c) pris note des activités du Comité paralympique africain et appelé tous les États membres à soutenir les activités sportives des personnes handicapées. Ils ont en outre approuvé les « Jeux para-africains » qui se tiendraient tous les quatre ans à la veille des Jeux paralympiques et ont encouragé les États membres à se porter volontaires pour accueillir la première édition au premier trimestre de 2020 ;
- d) noté l'importance de relations harmonieuses entre l'Afrique et les organismes sportifs internationaux, félicité le Sénégal d'avoir remporté la candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse de 2022 et invité les États membres à soutenir le Sénégal.

18. approuvé le rapport des experts avec les recommandations des trois sessions parallèles.

VIII. DÉCISIONS SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LES SPORTS

IX. SUR LES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE

LE CTS :

MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU STC-YCS2 SUR LA JEUNESSE

19. **PREND NOTE** du rapport d'avancement présenté par la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre des activités liées aux décisions du STC-YCS2 qui s'est tenu les 16 et 17 juin 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie), et se déclare également préoccupé par le faible taux de communication des décisions par les États membres.

20. **DEMANDE AUX** États membres d'aligner leurs mécanismes de rapport sur la Charte de la jeunesse africaine et la Feuille de route sur le dividende démographique ;

21. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à soumettre des contributions aux rapports biennaux sur l'état de la jeunesse africaine afin de suivre les progrès

accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement de la jeunesse sur le continent ;

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU THÈME DE L'ANNÉE 2017

22. INVITE la Commission de l'Union africaine et les États membres à maintenir la dynamique de mise en œuvre de la Feuille de route sur le dividende démographique aux niveaux national et continental ;

23. EXHORTE la Commission de l'UA et les États membres à accélérer et à renforcer la mise en place de mécanismes de coordination du dividende démographique qui favoriseront l'intégration de la Feuille de route sur le dividende démographique de l'UA dans les politiques et programmes nationaux ;

24. EXHORTE les États membres à créer des fonds nationaux de développement de la jeunesse et, le cas échéant, à renforcer ces fonds ;

25. DEMANDE aux États membres de soumettre chaque année un rapport sur la mise en œuvre de la Feuille de route du dividende démographique et des investissements réalisés dans la jeunesse, par le biais des mécanismes de rapport mis en place ;

SITUATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA JEUNESSE

26. EXHORTE la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les États membres, à normaliser la définition des indicateurs de développement de la jeunesse et des outils de collecte de données, ainsi qu'à aligner la tranche d'âge pour la collecte de données sur la jeunesse sur la Charte africaine de la jeunesse (15-35 ans), sur l'élaboration du rapport sur le statut de la jeunesse africaine ;

27. ENCOURAGE la Commission de l'UA à s'efforcer de produire le rapport sur la situation de la jeunesse africaine à partir des statistiques et des systèmes de données des États membres, le cas échéant, et **DEMANDE aux États membres** de communiquer les mêmes données à la Commission de l'Union africaine afin de faciliter l'élaboration du rapport dans les délais ;

28. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de l'UA et aux États membres de fournir un appui aux points focaux pertinents, en vue de faciliter la collecte de données au niveau national.

DÉCENNIE AFRICAINE DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES.

29. PREND NOTE des démarches entreprises par la Commission et ses partenaires dans l'élaboration du Plan d'action pour la Décennie africaine de la

formation technique, professionnelle et entrepreneuriale, ainsi que pour l'emploi des jeunes ;

30. FÉLICITE la Commission de l'UA et les partenaires de développement pour avoir organisé avec succès la première Plate-forme de dialogue continental sur le développement des compétences et l'emploi sous le label *AfricaTalks Jobs* ;

31. DEMANDE à la Commission de l'Union africaine de partager le plan d'action pour la décennie africaine avec les États membres et invite instamment ces derniers à fournir des contributions au document d'ici à la fin du mois de novembre 2018 ;

32. ADOPTE le Plan d'action de la Décennie dans l'attente de la contribution des États membres ;

33. INVITE la Commission de l'UA, les États membres et les partenaires à plaider en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie de l'EFTP en tant que partie intégrante du Plan d'action pour l'Afrique en vue de la promotion de la jeunesse (APAYE) ;

34. EXHORTE les États membres de réagir promptement aux problèmes de migration et de mobilité de la main-d'œuvre, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques visant à lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes ;

CORPS DES JEUNES VOLONTAIRES DE L'UNION AFRICAINE ET L'INITIATIVE SUR LA PROMOTION DES PROGRAMMES DE VOLONTARIAT DES JEUNES ET D'ÉCHANGE JEUNESSE EN AFRIQUE

35. FÉLICITE la Commission pour son initiative visant à promouvoir le volontariat et en particulier le volontariat des jeunes en Afrique en tant que moyen de responsabiliser les jeunes et de développer le continent en : 1) proposant un cadre politique fixant des normes minimales en matière de volontariat en Afrique ; 2) établissant des liens avec les initiatives de volontariat existantes dans les États membres et les CER ; 3) renforçant la mise en œuvre du Corps de jeunes volontaires de l'UA (AU-YVC) - une initiative de jeunes volontaires continentaux qui recrute, forme et déploie de jeunes professionnels africains ;

36. DEMANDE à la Commission de soumettre un projet de politique continentale sur le volontariat et le document de stratégie pour l'institutionnalisation de l'AU-YVC pour examen par la Conférence de l'UA lors du Sommet de l'UA en juillet 2019, et demande en outre à la Commission de l'UA de lancer un appel aux États membres pour accueillir l'atelier d'institutionnalisation en 2019 ;

37. INVITE les États membres de l'UA à renforcer leur engagement en faveur de la promotion du volontariat en Afrique par le biais d'un financement accru, de

partenariats et de rapports au moyen de la plate-forme continentale de liens de volontaires ;

38. INVITE ÉGALEMENT la Commission de l'UA à intégrer le processus de recrutement de jeunes volontaires de l'UA et **EXHORTE** les États membres à manifester leur intérêt pour l'organisation des prochaines sessions de formation de l'AU-YVC sur appel de la Commission. Invite en outre les États membres à fournir un financement direct à leurs ressortissants afin de renforcer leur participation au programme ;

39. EXHORTE la Commission à créer un vivier de talents continentaux accessible aux États membres et aux partenaires de développement et préconise la mise en place d'un mécanisme de suivi pour les anciens volontaires ;

40. DEMANDE à la Commission de l'UA d'aider les États membres à restructurer leurs programmes nationaux de volontariat ;

SYNERGIES ENTRE LA STRATÉGIE DES NATIONS UNIES POUR LA JEUNESSE ET LES INITIATIVES CONTINENTALES DE L'UA

41. INVITE la Commission à renforcer les synergies entre la stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, les initiatives de la jeunesse de Génération illimitée et de l'Union africaine afin d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'autonomisation des jeunes en Afrique (APAYE) et **DEMANDE** d'aligner les cadres des Nations Unies pour le développement des jeunes sur les stratégies continentales ;

PLAN D'ACTION POUR L'AUTONOMISATION DES JEUNES EN AFRIQUE (APAYE)

42. PREND NOTE du cadre proposé pour le développement de l'APAYE en vue de la mise en œuvre du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et conformément aux piliers de la Feuille de route pour le dividende démographique de l'UA ;

43. INVITE les Nations Unies (UNICEF, FNUAP, UNESCO et PNUD) et d'autres partenaires de développement à soutenir les processus de cadrage, de développement et de mise en œuvre de l'APAYE ;

44. INVITE INSTAMMENT les États membres à contribuer au processus d'élaboration du Plan d'action pour l'autonomisation des jeunes en Afrique (APAYE) ;

INITIATIVE YOUTHCONNEK AFRICA

45. DEMANDE à la Commission de l'UA, en collaboration avec le gouvernement du Rwanda et les partenaires concernés, de mettre sur pied l'Initiative

YouthConnektAfrica en tant qu'initiative continentale favorisant les liens entre les jeunes et le partage des connaissances ;

46. INVITE la Commission à soutenir l'institutionnalisation de la Plate-forme de l'Initiative *YouthConnektAfrica* en tant que plate-forme de coordination d'activités innovantes parmi les jeunes des États membres, conformément à la Charte de la jeunesse africaine et à la Feuille de route pour le dividende démographique ;

ÉTUDE DE L'ORGANISATION DE LA JEUNESSE EN AFRIQUE, INSTITUTIONNALISATION DU FORUM PANAFRICAIN DE LA JEUNESSE ET DES RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DE L'UA ET L'UPY

47. INVITE la Commission de l'Union africaine à établir un mécanisme d'engagement des jeunes au niveau continental doté d'un mandat clairement défini et de mesures de responsabilisation afin de créer un réseau de collaboration entre les organisations de jeunesse aux niveaux national, régional et continental afin d'assurer un flux d'engagement harmonisé et de favoriser l'inclusion et la participation ;

48. DEMANDE aux organisations de jeunesse et aux États membres de respecter scrupuleusement la Charte de la jeunesse de l'Union africaine en ce qui concerne les dispositions relatives à l'âge de la jeunesse africaine ;

49. RÉITÈRE la décision de la Conférence sur l'institutionnalisation du Forum panafricain de la jeunesse ;

50. DEMANDE d'organiser la tenue, tous les ans, du Forum panafricain de la jeunesse comme plate-forme d'échange annuel avec les jeunes le 1^{er} novembre, de la célébration de la Journée de la jeunesse africaine ;

51. INVITE la Commission de l'UA à créer un comité chargé d'examiner sa collaboration avec l'UPY et de proposer des recommandations pour sa réforme ;

MODÈLE DE L'UNION AFRICAINE

52. DEMANDE à la Commission de l'UA et aux États membres de promouvoir les simulations du modèle de l'UA et d'autres activités similaires vulgarisant l'UA auprès des jeunes, scolarisés ou non, afin de renforcer le panafricanisme, ainsi que sur la connaissance des processus décisionnels à l'UA ;

RÔLE DES JEUNES DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

53. PREND NOTE du modèle algérien sur la participation des jeunes à la lutte contre la corruption par l'éducation civique, l'utilisation des arts, entre autres, pour promouvoir les valeurs panafricaines ;

54. PREND ÉGALEMENT NOTE des résultats des consultations régionales de la jeunesse sur la lutte contre la corruption qui ont eu lieu en Afrique sur le renforcement des capacités des jeunes en matière de lutte contre la corruption ;

55. EXHORTE les États membres à établir des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte afin de lutter contre la corruption endémique ;

SUR LES QUESTIONS CULTURELLES

Le CTS :

PROJET DE LOI TYPE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA PROTECTION DES BIENS ET DU PATRIMOINE CULTURELS

56. APPROUVE le projet de Loi type de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturel, et a demandé qu'il soit soumis à d'autres organes de décision de l'Union africaine, y compris le Comité technique spécialisé sur la justice et les questions juridiques et la Conférence de l'UA pour adoption finale. **INVITE** les États membres qui souhaitent approuver la loi type de l'Union africaine sur la protection des biens culturels et du patrimoine à le faire. **DEMANDE INSTAMMENT** que soit finalisé le projet de guide d'application de la Loi type de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturels en vue d'une meilleure compréhension de ses dispositions et **DEMANDE EN OUTRE** l'élaboration d'autres lois similaires, notamment en ce qui concerne le statut des artistes ;

GRAND MUSÉE DE L'AFRIQUE, PROJET PHARE DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

57. DEMANDE INSTAMMENT à l'UA et aux États membres d'appuyer la création du Grand Musée de l'Afrique et de prendre des mesures urgentes pour mobiliser d'urgence les ressources de l'UA et des États membres, de recourir à des partenariats public-privé (PPP) et de définir ses mécanismes par le Comité technique et consultatif du Grand Musée de l'Afrique, compte tenu des contraintes de temps et de budget nécessaires à la création du Grand Musée de l'Afrique ;

58. DEMANDE d'installer des motifs africains à l'intérieur du Grand Musée de l'Afrique de manière à ce qu'il soit intrinsèquement Africain et source de fierté pour les générations à venir ;

59. DEMANDE à l'Algérie de jouer un rôle de premier plan dans les réflexions sur le rapatriement du patrimoine africain. **INVITE** à l'établissement de synergies entre le Grand Musée de l'Afrique et le Musée des civilisations noires ;

PREMIÈRE CONFÉRENCE PANAFRICAINE DES ÉCRIVAINS DE L'UNION AFRICAINE (AU-PAWC1)

60. APPROUVE le Cadre d'action de la première Conférence des écrivains panafricains de l'Union africaine(AU-PAWC1) et le projet de l'Union africaine sur la promotion de la lecture des auteurs africains et de la littérature africaine et **EXHORTE** les États membres de soutenir l'initiative aux niveaux régional et continental ;

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DU CINQUIÈME CONGRÈS CULTUREL PANAFRICAIN (PACC5)

61. APPROUVE le Cadre d'action du cinquième Congrès culturel panafricain (PACC5) et a invité les États membres et les institutions culturelles panafricaines à mettre en œuvre et à promouvoir le développement de l'économie créative africaine conformément au thème du Congrès « Faire progresser le programme de l'Union africaine 2063 grâce à l'économie créative africaine ; **DEMANDE INSTAMMENT** la promotion de la diplomatie culturelle à travers le développement de programmes d'intégration régionale et de cohésion sociale dans les États membres et la disponibilité des biens et services africains sur le marché mondial. **INVITE** à la révision du Plan d'action de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives afin d'inclure les approches contemporaines pour le développement du secteur créatif africain ;

GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE

62. SALUE la requête présentée par le Mali, en tant qu'État partie à la Charte de la renaissance culturelle africaine, pour la modification de l'article 35 de la Charte de la renaissance culturelle africaine, qui entrera en vigueur pour s'assurer que, à l'instar d'autres instruments de l'UA, la Charte de la renaissance culturelle africaine entre en vigueur après quinze (15) ratifications ; **APPROUVE** le projet de Guide pour la mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine et **SALUE** les efforts des Leaders chargés de promouvoir la Charte de la renaissance culturelle africaine, de la Commission de l'Union africaine et de l'Observatoire des politiques culturelles de l'Afrique (OCPA) dans le développement d'un outil pédagogique qui guidera les États membres dans la mise en œuvre de la Charte. **INVITE** les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte de la renaissance culturelle africaine à accélérer leurs processus de ratification ;

COMMUNIQUÉ DE DURBAN SUR LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE SUR LES BIBLIOTHÈQUES

63. INVITE les États membres à vulgariser et à mettre en œuvre le Communiqué de la Table ronde ministérielle sur l'accès à l'information concernant l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Charte de la renaissance culturelle africaine, tenue à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2018. **INVITE EN OUTRE** les États membres à utiliser les meilleures pratiques en matière de réseaux de bibliothèques publiques. **ENCOURAGE** la promotion du concept d'initiatives de bibliothèques mobiles qui

soutiendront visibilité et intellectualité. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à développer des bibliothèques publiques offrant des installations plus inclusives aux personnes handicapées. **INVITE** les États membres de collaborer avec l'Académie africaine des langues (ACALAN) et de traduire des livres en langues africaines, afin de garantir un accès maximal au matériel de lecture dans les pays respectifs et de consommer du matériel de lecture dans les langues africaines, numériser des livres pour les générations futures, et partager des expériences en matière de lecture publique et de bibliothèques en Afrique ;

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CULTURE AFRICAINE ET DES DESCENDANTS D'AFRICAINS

64. APPROUVE l'adoption du 24 janvier comme Journée internationale de la culture africaine et des descendants d'Africains à célébrer au sein des États membres de l'Union africaine et de la diaspora. **DEMANDE** au Mali de collaborer avec la Commission de l'Union africaine à l'identification du thème de l'année de la Journée internationale de la culture africaine et des descendants d'Africains, à transmettre aux États membres ;

65. PROJET DE DOCUMENT DE SYNTHÈSE SUR LE PATRIMOINE MONDIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPROUVE le projet de Document de synthèse sur le patrimoine mondial et le développement durable et **DEMANDE** au Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) et à la Commission de l'UA de le vulgariser afin d'assurer la promotion, la conservation et la préservation renouvelées du patrimoine africain ;

APPEL À L'ACTION D'ALGER POUR LE PATRIMOINE AFRICAIN

66. ADOPTE l'Appel d'action d'Alger sur le patrimoine en Afrique et **INVITE** la République sud-africaine à élargir la consultation sur le processus et à inclure la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel 2003 en relation avec les langues et les centres de catégorie II, et **SALUE la création à Alger, sous l'égide de l'UNESCO, d'un centre de Catégorie 2, chargé de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (CRESPIAF) ;**

ACADÉMIE AFRICAINE DES LANGUES (ACALAN)

67. SALUE les travaux de l'Académie africaine des langues (ACALAN), institution spécialisée de l'UA basée à Bamako au Mali et chargée de la préservation et de la promotion des langues africaines en tant qu'outil de préservation et de développement du riche patrimoine immatériel de l'Afrique.

68. ADOPTE la campagne de sensibilisation de l'Académie africaine des langues (ACALAN) dans tous les États membres de l'UA afin d'assurer la pleine promotion des langues africaines sur le continent. **DEMANDE** l'organisation d'un événement parallèle lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de juin 2019 en tant qu'outil de visibilité de la campagne de l'ACALAN. **APPROUVE ÉGALEMENT** la semaine du 24 au 30 janvier en tant que Semaine des langues africaines pour tous

les États membres afin de commémorer et de mener à bien les activités de développement et de promotion des langues africaines au cours de cette période ;

CENTRE D'ÉTUDES LINGUISTIQUES PAR LES TRADITIONS ORALES (CELHTO)

69. DEMANDE un soutien financier au Centre d'études linguistiques et des traditions orales (CELHTO) et **DEMANDE** l'élaboration d'un statut permettant à CELHTO pour lui fournir un cadre juridique lui permettant de s'acquitter de sa mission. **DEMANDE EN OUTRE** la sauvegarde du patrimoine en l'intégrant dans les systèmes éducatifs ;

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN (AWHF)

70. INVITE INSTAMMENT les États membres à fournir un appui technique et financier au Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF) pour lui permettre de s'acquitter de son mandat sur le continent. **ENCOURAGE** les États membres de l'UA qui ne se sont pas engagés à envisager de contribuer financièrement au Fonds à le faire. **INVITE** les États membres de l'UA à sensibiliser les ministères concernés, en particulier les ministères des Affaires étrangères, de l'Environnement, de la Culture, de la Jeunesse, des Arts et des Sports, sur les activités du Fonds du patrimoine mondial africain sur le continent. **EXHORTE ÉGALEMENT** les États membres à sensibiliser les chefs d'État et de gouvernement à la prochaine manifestation parallèle organisée dans le cadre du Forum sur la participation des femmes, qui sera organisée par le Président de la Commission de l'Union africaine, à l'occasion du trente-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, Éthiopie les 10 et 11 février 2019 ;

LES TROPHÉES DE LA MUSIQUE AFRICAINE (AFRIMA)

71. INVITE tous les États membres de l'Union africaine à apporter leur soutien à l'initiative panafricaine des Trophées de la musique africaine (AFRIMA). **EXPRIME SA GRATITUDE** à la République du Ghana pour son offre d'accueillir la cinquième édition des Trophées de la musique africaine en 2018. **INVITE** les autres États membres à accueillir les éditions ultérieures des Trophées de la musique africaine et **DEMANDE** aux États membres d'aider leurs chaînes de télévisions et stations de radio nationales à diffuser en direct l'émission d'AFRIMA, offerte gratuitement chaque année ;

PROJET DE L'ENCYCLOPAEDIA AFRICANA

72. INVITE les États membres de l'UA, la Commission de l'UA et les institutions culturelles panafricaines à soutenir les travaux du projet de l'EncyclopediaAfricana. **ENCOURAGE** le projet de l'EncyclopediaAfricana à poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration et du lancement de la quatrième édition de l'EncyclopediaAfricana. **EXPRIME SA GRATITUDE** à l'Algérie pour son engagement à soutenir le Projet EncyclopaediaAfricana dans la constitution du Comité technique et scientifique du

Projet et à aider fournir un contenu scientifique en partageant le fonds de documents conservé par la CNRPAH ;

CRÉATION DE PARCS CULTURELS SUR LE CONTINENT

73. EXHORTE les États membres à préserver et de conserver notre patrimoine naturel. **ENCOURAGE** l'établissement d'une plate-forme d'échange d'expériences et de meilleures pratiques. **INVITE** au financement des programmes de renforcement des capacités pour la gestion des assertions culturelles et naturelles sur le continent en collaboration avec le Fonds du patrimoine mondial africain (AWHF). **INVITE ÉGALEMENT** à protéger les espaces naturels et culturels et tenir compte de la nécessité d'intégrité et d'authenticité afin de préserver la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens et de protéger ces espaces pour la postérité ;

PROTECTION DES DROITS D'AUTEUR POUR LES AUTEURS AFRICAINS

74. SOUTIENT la proposition de l'Algérie de créer une Confédération africaine du droit d'auteur qui facilitera l'élaboration et la révision des lois nationales sur le droit d'auteur afin de récupérer et de préserver les droits des artistes. **DEMANDE** l'élaboration d'une loi type sur les droits d'auteur et la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer cette loi type sur les droits d'auteur ;

FESTIVALS, ÉVÉNEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS DE TYPE CULTUREL

75. DEMANDE INSTAMMENT à tous les États membres de partager en permanence des informations sur divers festivals du continent, notamment le carnaval d'Abuja au Nigéria, le FESPAM, le FESPACO, le FESPAD et le **Festival des Continents, une vitrine de l'Afrique**, pour la promotion de l'unité africaine, la diplomatie culturelle, la cohésion sociale et l'intégration continentale. **INVITE** les États membres à participer aux grands forums et événements culturels, notamment le Forum sur les sciences humaines africaines, la Biennale africaine des arts contemporains (DAK'ART) de Dakar, la Biennale de la photographie de Bamako, le Salon international du livre d'Algérie, la foire internationale du livre du Caire, la Foire internationale du livre au Burkina Faso et le lancement du Musée de la civilisation noire à Dakar, au Sénégal, et **APELLE les Etats membres à fournir particulièrement un soutien à l'initiative « Festival des Continents, une vitrine de l'Afrique » et à tous type de projet similaire qui contribuera au rayonnement culturel de l'Afrique et de mettre en place des partenariats publique-privé pour les financer** **DEMANDE** enfin à la Commission de l'UA de les vulgariser et de les diffuser en permanence ;

SUR LES QUESTIONS DU SPORT

Le CTS :

PROGRAMME ANTIDOPAGE EN AFRIQUE

76. FÉLICITE la Commission pour son rôle de premier plan dans les programmes antidopage et **INVITE** tous les États membres, parties prenantes et partenaires à collaborer à la mise en œuvre de programmes antidopage en Afrique ;

JEUX AFRICAINS

77. APPROUVE l'offre du Royaume du Maroc d'accueillir les Jeux africains de 2019 et **DECIDE que conformément à l'article 7 du Règlement des jeux africains selon lequel tous les États membres de l'Union africaine seront invités par le Comité d'organisation local, le COJA, , à participer aux Jeux sur les instructions du Conseil du sport de l'Union africaine, sans réserve¹ ;**

78. APPROUVE ÉGALEMENT l'offre du Ghana d'accueillir les Jeux africains de 2023 ;

79. APPROUVE, en outre, les amendements révisés aux règlements fondamentaux des Jeux africains, y compris l'amendement à l'article 5².

PLAN D'ACTION DE KAZAN

80. PREND NOTE de l'offre de la République de Madagascar d'accueillir la réunion ministérielle sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kazan en juin 2019 et **INVITE** les États membres à donner la priorité aux trois principaux domaines d'action spécifiques ci-après en raison de ressources et de capacités limitées à court, moyen et long terme :

- i. Protéger l'intégrité du sport ;
- ii. Développer une vision globale de l'accès inclusif pour tous au sport, à l'éducation physique et à l'activité physique ;
- iii. Maximiser la contribution du sport au développement durable et à la paix ;

81. APPROUVE ÉGALEMENT les « Jeux paralympiques africains » en tant qu'événement multisports officiel de qualification pour les para-athlétiques Africains tous les quatre ans à la veille des Jeux paralympiques et encourage les États membres à se porter volontaires pour accueillir la première édition des Jeux paralympiques au premier trimestre de 2020 ;

82. PREND NOTE de reconnaissance du Comité paralympique africain (APC) en tant qu'organisme de coordination légitime pour toutes les questions liées au sport pour les personnes handicapées et, en tant que tel, veille à ce que l'APC participe

¹ Le Royaume du Maroc a souligné que les invitations seront envoyées selon l'article 7 du Règlement fondamental des Jeux africains.

² Le Royaume du Maroc a exprimé ses réserves sur les amendements à l'article 5 des Règlements fondamentaux.

activement au mouvement sportif africain aux côtés de l'Union africaine, de l'ACNOA et de l'AASC ;

RELATIONS AVEC LES ORGANISMES SPORTIFS INTERNATIONAUX

83. RECONNAÎT l'importance de l'instauration de relations harmonieuses entre l'Afrique et les organismes sportifs internationaux et **INVITE** les États membres à :

- a. déployer tous leurs efforts pour assurer un développement harmonieux du sport avec les organismes sportifs internationaux, dans une approche globale et inclusive ;
- b. s'associer et proposer de co-organiser des manifestations sportives internationales et à ce que l'Afrique ait une position commune sur les questions sportives internationales ;
- c. créer des fonds pour **le soutien et la mise en œuvre des politiques sportives nationales, ainsi que le soutien à l'organisation des événements majeurs.** ;

84. FÉLICITE le Sénégal comme premier pays africain devant accueillir les Jeux olympiques de la Jeunesse et a **INVITE** les États membres à soutenir le Sénégal dans l'organisation réussie des Jeux.

X. DATE ET LIEU DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT

85. La quatrième Session ordinaire du STC-YCS se tiendra en 2020. Toutefois, les États membres souhaitant accueillir la réunion doivent présenter une demande officielle d'accueil d'ici juin 2019 conformément à la règle 6 de l'UA sur l'accueil des réunions de l'UA. La RDC et le Nigéria ont manifesté leur intérêt pour l'organisation du quatrième STC-YCS. Les ministres ont demandé à la Commission de travailler avec le Bureau et de désigner le lieu pour la prochaine réunion du Bureau en 2019.

XI. SÉANCE DE CLÔTURE

Dans son discours de clôture, La Commissaire aux affaires sociales, S.E. Amira Elfadil, a remercié les ministres, les États membres et les partenaires présents à la réunion et a félicité tous les participants pour les débats fructueux et le travail accompli qui ont permis de prendre des décisions cruciales dans les secteurs de la jeunesse, de la culture et du sport. Elle a souligné que c'est grâce à la mise en œuvre de telles décisions que les secteurs évolueront pour donner aux jeunes du continent les moyens de contribuer au développement socio-économique et culturel du continent.

La réunion a été officiellement déclarée close par S.E. Mohamed Hattab, président du Bureau du STC-YCS3 et ministre de la Jeunesse et des Sports de la République algérienne démocratique et populaire. Il a remercié les ministres pour leur participation à la réunion et la Commission de l'UA pour avoir donné à l'Algérie la possibilité

d'accueillir la réunion continentale et d'avoir fourni des orientations techniques permettant de garantir le succès de la réunion. Il a conclu en remerciant le Bureau élu pour le soutien apporté aux délibérations.

PROJET DE DECISION SUR LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LES SPORTS (STC-YCS – 3)

Le conseil exécutif

SE FELICITE du succès de la troisième réunion du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports (CTS-JCS) tenue du 21 au 25 octobre 2018, à Alger (Algérie)

ADOpte Ce qui suit:

- Le Plan d'action pour la Décennie africaine de la formation technique, professionnelle et en entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes et **Demande** aux États membres de mobiliser des ressources pour mettre pleinement en œuvre le plan d'action de la Décennie et de l'intégrer dans leurs plans respectifs pour l'EFTP et l'emploi des jeunes.
- La Loi modèle de l'Union africaine sur la protection des biens culturels et du patrimoine et **Demande** qu'elle soit soumise à d'autres organes de décision de l'Union africaine, y compris le Comité technique spécialisé sur la justice et les Affaires juridiques et, à la Conférence de l'Union africaine pour adoption finale;
- Le Guide de mise en œuvre de la Charte africaine de la renaissance culturelle et **SALUE** les efforts des champions de la Charte de la renaissance culturelle africaine, de la Commission de l'Union africaine et de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA) visant à élaborer un outil pédagogique qui guidera les États membres dans la mise en œuvre de la Charte; **INVITE** les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte de la renaissance culturelle africaine à accélérer leurs processus de ratification;
- Les « Jeux para Africains » en tant que compétition multisport officielle qualificative pour les athlètes paralympiques africains, devant être organisés tous les quatre ans, avant les Jeux Paralympiques et **Encourage** les États membres à se porter volontaires pour accueillir la première édition des Jeux paralympiques en Afrique, prévue pour le premier trimestre de 2020.

Sur le Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (APAYE)

DEMANDE à la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'aux partenaires, d'accélérer l'élaboration du Plan d'action de l'Afrique pour l'autonomisation des jeunes (APAYE) en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de la feuille de route sur le dividende

démographique de l'UA, et d'apporter un soutien aux États membres dans la mise en œuvre du Plan

INVITE les États membres à soumettre leur rapport biennal sur le développement de la jeunesse, conformément aux indicateurs standardisés de la Charte africaine de la jeunesse et des outils de collecte de données en vue de l'élaboration du rapport sur la situation des jeunes Africains.

Sur la promotion de Programmes de volontariat et d'échange de jeunes en Afrique

DEMANDE à la Commission d'élaborer un cadre directeur définissant les normes minimales pour le volontariat en Afrique, qui renforcera l'engagement des États membres en ce qui concerne le volontariat des jeunes et les initiatives d'échanges sur le continent à travers l'accroissement des financements, des partenariats et des rapports;

Sur le Youth Connekt

DEMANDE à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement rwandais et les partenaires concernés, de faire de YouthConnekt Africa une initiative continentale visant à promouvoir les liens et le partage des connaissances entre les jeunes. L'initiative sera dirigée par un pôle administratif établi dans un État membre.

Sur les Jeux Africains

APPROUVE l'offre du Royaume du Maroc d'accueillir les Jeux africains de 2019 et **Décide que**, conformément à l'article 7 du Règlement des jeux africains, tous les États membres de l'Union africaine seront invités par le comité d'organisation local, le COJA, à participer aux Jeux, sur instructions du Conseil du sport de l'UA et sans condition³.

APPROUVE EN OUTRE l'offre de la République du Ghana d'accueillir les Jeux Africains de 2023.

³ Le Royaume du Maroc a indiqué que les invitations seront envoyées conformément à l'article 7 des Règles de base des Jeux Africains

2019-02-07

Report of the 3rd ordinary session of the STC on youth, culture and sports, 21-25 October 2018, Algiers, Algeria EX.CL/1106(XXXIV)

Africa Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/6594>

Downloaded from African Union Common Repository